

Règlement du Jeu « Trouvez l'intrus » Du 1er au 11 avril 2025

- **ARTICLE 1 – ORGANISATION** Le Jeu « Trouvez l'intrus » est organisé par l'association des commerçants Heureux comme le 5. Le jeu est ouvert du 1er au 11 avril 2025 inclus.
- **ARTICLE 2 – PARTICIPATION** Le jeu est ouvert aux personnes physiques, tout mineur participant doit bénéficier de l'autorisation d'au moins un tuteur légal. L'association des commerçants se réserve le droit d'effectuer des vérifications via la demande de pièce d'identité et/ou de livret de famille.
- **ARTICLE 3 – MODALITÉS ET GAGNANTS** Le jeu se présente sous la forme de la recherche d'un objet intrus qui sera disposé dans les vitrines des commerçants qui mentionneront leur participation par une affichette dans la même vitrine indiquant « Jeu trouvez l'intrus ». Un bulletin de jeu est à télécharger et imprimer sur le site www.heureuxcommele5.org . Ce bulletin liste les commerçants participants, le joueur doit indiquer au regard du commerce le nom de l'objet intrus.

Une fois le bulletin complété, il doit être déposé dans l'urne présente au Pressing RD5, 72 rue Claude BERNARD PARIS 05 pour le 12 avril 2025 à 12 heures au plus tard.

Un tirage au sort aura lieu le 15 avril à 17 heures en présence des membres de l'association. Les gagnants seront contactés par téléphone ou mail. Les cadeaux pourront être remis au Pressing RD5, 72 rue Claude BERNARD PARIS 05 dès le tirage au sort jusqu'au 16 avril 2025. Passé ce délai le cadeau sera considéré comme perdu et restera propriété de l'association.

- **ARTICLE 4 – DOTATION** Le jeu est doté de 3 lots à minima. Le gagnant d'un lot ne pourra en aucun cas prétendre à obtenir l'échange ou le remboursement de son lot.

• **ARTICLE 5 – LIMITATION DE RESPONSABILITÉ – DÉPÔT DU RÈGLEMENT**

L'association des commerçants, heureux comme le 5 ne sera pas tenue pour responsables en cas d'annulation du jeu pour quelque raison ne faisant pas partie de leur fait.

L'organisation se réserve le droit de modifier, proroger, d'écourter le jeu ou de limiter les gains en cas de force majeure. Toute tentative de tricherie, de fraude, de malveillance, entraînera l'exclusion du présent jeu. Les informations recueillies dans le cadre du jeu n'ont pour but que le traitement commercial au bénéfice de l'association. Le présent règlement est disponible au siège de l'association : 5 rue RATAUD PARIS 05